

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 271

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville,  
M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,  
M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer l'alinéa 79.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le parallèle entre « contestations » et « mouvement anti-démocratique » est particulièrement problématique. Effectivement, les moyens et les résultats de notre modèle social ne sont pas consensuels. C'est le principe même de la démocratie, celui de confronter les points de vues, les idées. De plus, des mouvements « antidémocratiques apparaissent » est factuellement faux, ils ont toujours existé et étaient d'ailleurs beaucoup plus importants il y a quelques décennies.

Ensuite, « une part de la population se sent marginalisée ». Le terme « se sentir » revient à faire croire que ce n'est qu'un sentiment, or c'est une réalité.

De plus, l'alinéa énonce « Il y a beaucoup à faire pour être collectivement fidèles à la promesse au cœur de notre pacte social ». Quelle promesse ?

Pour résumé, cet alinéa est faux et utilise une suite de poncifs totalement inutiles dans cette loi.